

Département de l'Aisne

Arrondissement de

Saint-Quentin

Canton de Bohain

Commune de

SEBONCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Présents : Monsieur Hugues LEGRAND Président,
 Mesdames Cathy LEMAIRE, Sylvie DUBOIS, Catherine BOINET, Carole TALBOT, Valérie DESSENNE.
 Messieurs Bernard GLADIEUX, François LEFEVRE, Jean-Michel BOUCHEZ, Dominique MINCHEZ.

Absents excusés : Mmes Alice DENOYELLE, Stéphanie DELGEHIER et Messieurs Jacques HENOUX, Frédéric BRENOT, Benoît DRUENNE.

Secrétaire : Madame Catherine BOINET.

Date de convocation : 11 décembre 2019

Le compte rendu de la séance du 09 octobre 2019 est approuvé.

AUTORISATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019 au chapitre 21 hors opérations.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET 2019

La décision modificative au budget 2019 est votée comme suit :

<u>INVESTISSEMENT DEPENSES</u>	41 914 €
Chap 21 Immob. Corp.	3 200 €
Chap 047 rue de la Vallée	+ 15 000 €
Chap 050 parking sécurisé	+ 23 714 €
<u>INVESTISSEMENT RECETTES</u>	41 914 €
Chap 021 Virement de la section de fonctionnement	27 660 €
Chap 024 produits des cessions	14 254 €
<u>FONCTIONNEMENT DEPENSES</u>	0 €
Chap 011 charges à caractère général	- 28 220 €
023 virement à la section d'investissement	27 660 €
Chap 65 autres charges de gestion	560 €

DEMANDES DE SUBVENTIONS TRAVAUX 2019

Des subventions au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et de l'API vont être demandées pour les dossiers suivants : toiture de l'école et toiture du bâtiment dans la cour de la nouvelle salle communale ainsi que des subventions APV (Aisne Partenariat Voirie) pour la réfection de voirie rue de Grougis et de trottoirs ruelle Rousse.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire expose que pour tous les agents, les collectivités sont leur propre assureur en matière de prestations en espèce d'assurance maladie et de couverture sociale globale d'assurance statutaire (maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité, paternité, accident et maladie professionnelle, décès, ...).

Les collectivités peuvent contracter une assurance couvrant ces risques.

Afin de réaliser des économies d'échelle, en termes de qualité de couverture et de primes d'assurance, les collectivités disposent de la faculté de confier au centre de gestion la négociation et la souscription d'un contrat collectif afin de mutualiser les coûts de ces risques.

Le conseil municipal approuve le principe d'organisation par le centre de gestion et pour le compte de la collectivité d'une négociation d'un contrat collectif d'assurance garantissant les risques statutaires incombant aux collectivités pour le personnel IRCANTEC et CNRACL et s'engage à souscrire au contrat d'assurance qui pourrait résulter de cette négociation, dans la mesure où les clauses et les conditions se révéleraient conformes à nos besoins.

SUBVENTION CLASSE DE MER 2020

Le maire fait part du projet des classes de CM2 et CM1 (Mmes Ghilbert et Boinet) de partir du 8 au 13 juin 2020 à Larmor-Plage en Bretagne en classe de mer. Celle-ci s'inscrit dans une initiative de découvrir un autre milieu, de travailler différemment.

Le conseil municipal décide de participer à hauteur de 175 € (coût du transport) par enfant de Seboncourt participant au voyage. 28 élèves de Seboncourt sont concernés soit un montant 4 900 €.

AFFAIRES DIVERSES

➤ Le maire informe que la Communauté de Communes du Pays du Vermandois met en place un projet de Maison France Service, qui assurerait des permanences sur plusieurs communes du territoire dont Seboncourt.

Cette structure a pour objet, entre autres :

- l'accueil, l'information et l'orientation du public,
- l'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires et à leurs démarches administratives (CARSAT, CPAM, CAF, MSA, ...).

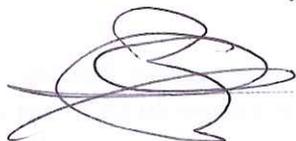
➤ Il rappelle également les nouveaux services à partir de 2020 à la nouvelle salle communale :

- Permanence RAM (Relais Assistantes Maternelles) tous les lundis à partir du 13 janvier de 9H15 à 12H,
- Caravane numérique à partir du 16 janvier de 9H30 à 11H30 tous les 15 jours,
- Ateliers seniors le mardi 2 fois par mois à partir du 3 mars de 14H à 17H30 avec le CASOC.

➤ Les riverains des rues pourvues de parkings sont invités à y stationner et ne pas garer leurs véhicules sur les trottoirs devant chez eux, empêchant ainsi le passage des piétons.

La séance est levée à 20 heures.

Le secrétaire de séance,



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Hugues LEGRAND